



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

### Une troisième saison pour *Droit de Cité* à CIBL 101,5 Montréal

#### **POUR OU CONTRE LE PROJET DE LOI 3 SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR MUNICIPAL ?**

Montréal, le 30 septembre 2014 – Les coproducteurs de l'émission *Droit de Cité*, le Barreau du Québec, CIBL 101,5 Montréal et la Clinique Juripop, ont le plaisir d'annoncer, en collaboration avec le commanditaire principal Québecor, le coup d'envoi de la troisième saison de *Droit de Cité*, une émission hebdomadaire qui propose à chaque semaine un débat contradictoire sur des sujets de société.

#### **Lancement de l'émission *Droit de Cité***

La grande première de la saison 3 de *Droit de Cité* aura lieu le **mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014** avec un sujet d'actualité : ***Pour ou contre le projet de loi 3, sur les régimes de retraite du secteur municipal?***

La diminution des rendements boursiers résultant de la crise financière de 2008 et l'augmentation de l'espérance de vie des Québécois ont engendré un déficit des caisses de retraite. Plusieurs de ces régimes frôlent aujourd'hui l'insolvabilité quand ils ne sont pas déjà devenus insolubles. Déposé en juin 2014, le projet de loi 3 prévoit que les régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal doivent être restructurés en vue « d'en assainir la santé financière et d'en assurer la pérennité ». Le projet de loi 3 assure-t-il l'équité intergénérationnelle? Est-il constitutionnel?

Dans cette première joute oratoire de la saison, Léa Chebli (Droit, Université de Montréal) et Amélia Couture (Droit, Université McGill) affronteront Gabriel Hébert (Sociologie, Université de Montréal) et Alexandre Claude (Travail social, Université du Québec à Montréal).

#### **Un rendez-vous à ne pas manquer!**

*Droit de Cité* ne craint ni la pluralité des visions philosophiques ni les divergences d'opinions. Tablant sur le potentiel d'implication sociale de la population étudiante québécoise, *Droit de Cité* fait le pari de faire évoluer les idées en mobilisant la communauté étudiante dans une formule d'échange stimulante, positive et ouverte, avec la participation de membres des milieux juridique, politique, social et économique.

Chaque mercredi, *Droit de Cité* donne la parole à des équipes d'étudiants universitaires qui défendent chacune une position qui leur est imposée : pour ou contre. Ces face-à-face se déroulent devant un jury composé de membres du Barreau du Québec, de représentants de la communauté étudiante et de personnalités publiques. Les spectateurs sur place durant l'émission votent pour déterminer l'équipe qui remporte le débat. Les auditeurs peuvent pour leur part voter sur le site Web de CIBL ou de *Droit de Cité*.

Les vainqueurs des joutes oratoires hebdomadaires se qualifieront pour les éliminatoires, jusqu'à la confrontation ultime diffusée au printemps 2015. L'équipe gagnante des éliminatoires recevra une bourse de 5 000 \$.

**L'émission *Droit de Cité*, peut être entendue tous les mercredis de 18 h à 19 h sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, et être réécoutée sur le site Web de l'émission ou à la position 574 sur Illico.**

Pour assister en studio au débat de *Droit de Cité* :  
CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent)

Pour les détails ou pour voter : [www.droitdecite.info](http://www.droitdecite.info). Suivez l'émission sur [www.facebook.com/droitcite](https://www.facebook.com/droitcite)

### Le Barreau du Québec

Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel de quelque 25 000 avocats et avocates. Ses positions sont adoptées par ses instances élues à la suite d'analyses et de recommandations de ses comités consultatifs. Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient ses membres dans l'exercice du droit.

En ondes depuis plus de 30 ans, **CIBL 101,5 Montréal** a fait de Montréal, son territoire en mettant de l'avant l'engagement social, l'information locale et indépendante et les découvertes culturelles. Radio urbaine, CIBL 101,5 a profité de son déménagement au cœur du Quartier des spectacles pour créer un espace citoyen au cœur de la métropole. Un espace où les Montréalais peuvent venir échanger, débattre, se divertir, se cultiver. Un espace public où les citoyens sont invités à venir assister et participer à une foule d'événements!

**La Clinique juridique Juripop** est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'accès à la justice pour tous. L'organisme est aussi une entreprise d'économie sociale aux projets novateurs en matière de sensibilisation au droit. Elle emploie actuellement 25 employés, dont 8 avocats. L'organisme est établi à Saint-Constant et le sera bientôt à Sherbrooke.

- 30 -

### Renseignements :

Martine Meilleur  
Barreau du Québec  
(514) 954-3489  
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête  
CIBL 101,5 Montréal  
(514) 526-2581, poste 259  
administration@cibl1015.com

Olivier Aldama  
Clinique juridique Juripop  
(514) 559-4376  
oaldama@juripop.org



Facebook

[www.facebook.com/DroitCite](http://www.facebook.com/DroitCite)



Twitter

@DroitCite